



AUTORISATION A LA PRATIQUE DE LA PLONGEE SOUS MARINE

A envoyer à l'Ufcv 

La pratique en centre de vacances de l'activité plongée nécessite obligatoirement une autorisation particulière du médecin et de la famille. **Elle doit nous être envoyée avant le séjour.**

AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL

Je soussigné,, agissant en tant que responsable légal autorise l'enfant (nom, prénom), à pratiquer l'activité plongée en bouteille dans le cadre de son séjour de vacances Ufcv.

Fait à : Le : Signature :

AUTORISATION MEDICALE

Je soussigné,, docteur en médecine certifie que l'enfant (nom, prénom), ne présente aucune contre-indication à la pratique de la plongée en bouteille.

Remarques éventuelles :
.....

Fait à : Le : Tampon et signature du médecin :